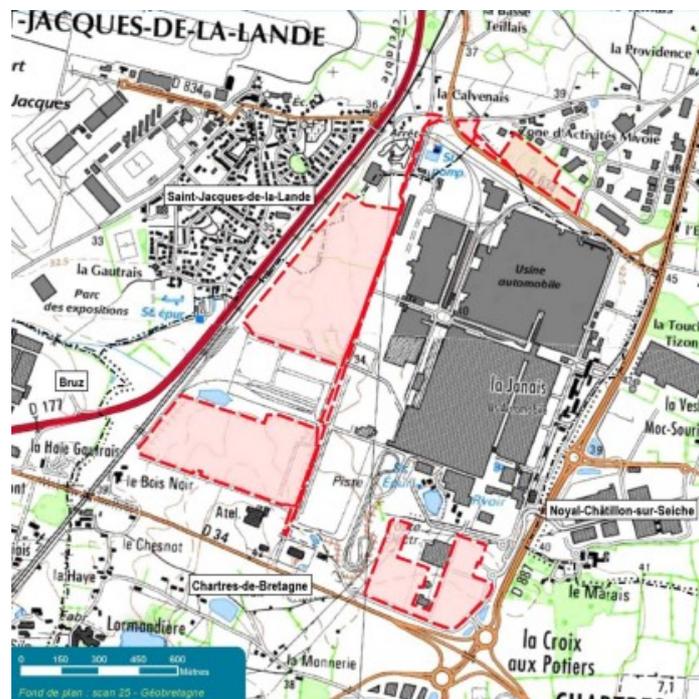


Annexe 1

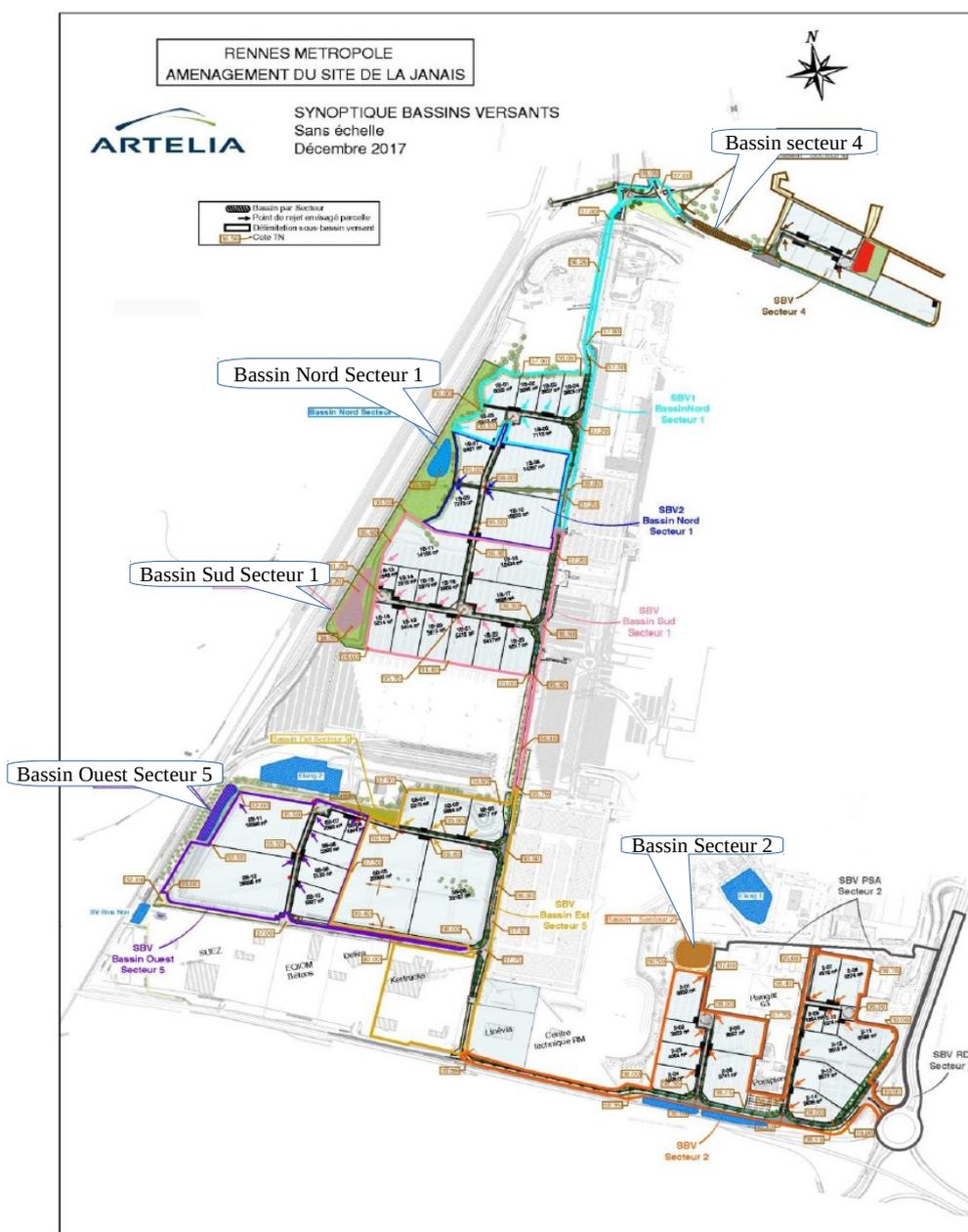
Localisation secteurs de la ZAC multi-sites secteur de La Janais



Annexe 2

Gestion des eaux pluviales de la ZAC multi-sites secteur de La Janais

Les eaux pluviales de la ZAC multi-sites secteur de La Janais sont tamponnées par cinq bassins de rétention et 1 ouvrage existant conservé.



Bassins versants pluviaux	Surface correspondante	Coefficient d'imperméabilisation	Débit de Fuite	Volume pour une pluie de 30 ans (m3)
Secteur 1 b nord-1 b nud	19,4 ha	Espaces verts = Coefficient d'apport de 10 % ; Voiries/stationnements/piétons = Coefficient d'apport de 90 %	19 l/s	154
Secteur 2	9,8 ha		19 l/s	1400
Secteur 4	3,9 ha		19 l/s	40
Secteur 5b ouest 5 b est	17,2 ha		19 l/s	77
Secteur voirie	2,6 ha		195 l/s	890
TOTAL		52,9 ha		Nous infiltration 2766 m3

Annexe 3

Mesures compensatoires à la destruction de la zone humide ZAC multi-sites secteur de La Janais

Impacts sur les zones humides

Le site impacté est situé sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande dans le site industriel de PSA au droit de la masse d'eau « Le Blossne et ses affluents ». Il s'agit du secteur 4 de la future ZAC multi-sites du site de La Janais.

La superficie du secteur 4 avant impact est de 6 000 m² (cf. figure ci-contre).

Le seul habitat présent dans le site impacté avant impact est le suivant :

- Prêbois caducifoliés (code EUNIS : G5.61).

Fig. 61. Site impacté avant impact



L'aménagement prévu consiste à accueillir des entreprises (PME/PMI) (cf. schéma ci-contre).

Fig. 62. Fiche de lot du secteur 4 (source : IDUP, 2019)



Secteur 4 parcelle

1000 m² de zone humide conservé en partie ouest

Mesure compensatoire Zones humides

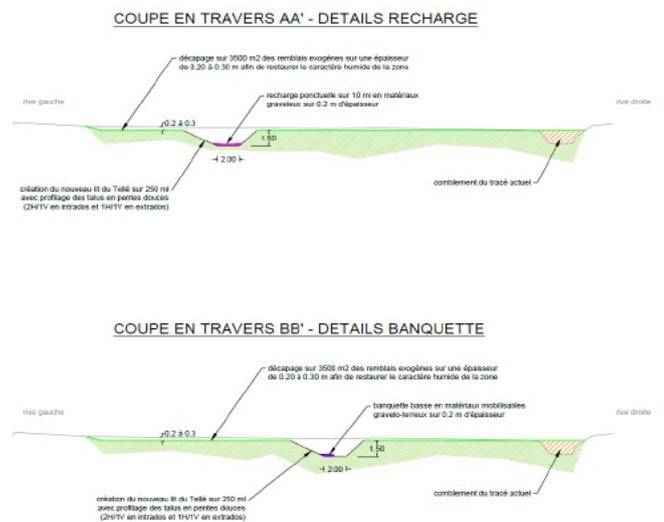
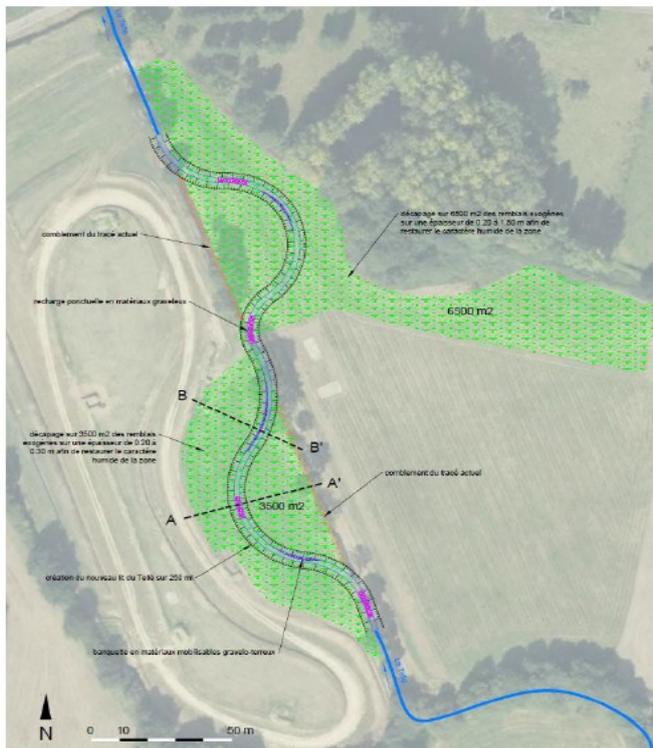
Le site de compensation retenu est ainsi situé sur la commune de Pont-Péan au droit du cours d'eau le Tellé (carte ci-contre).

Un circuit cross est situé en rive gauche du cours d'eau et est géré par le comité des fêtes de la commune.

Dans la mesure où l'activité de loisirs persiste, les mesures compensatoires prennent en compte la présence du circuit.

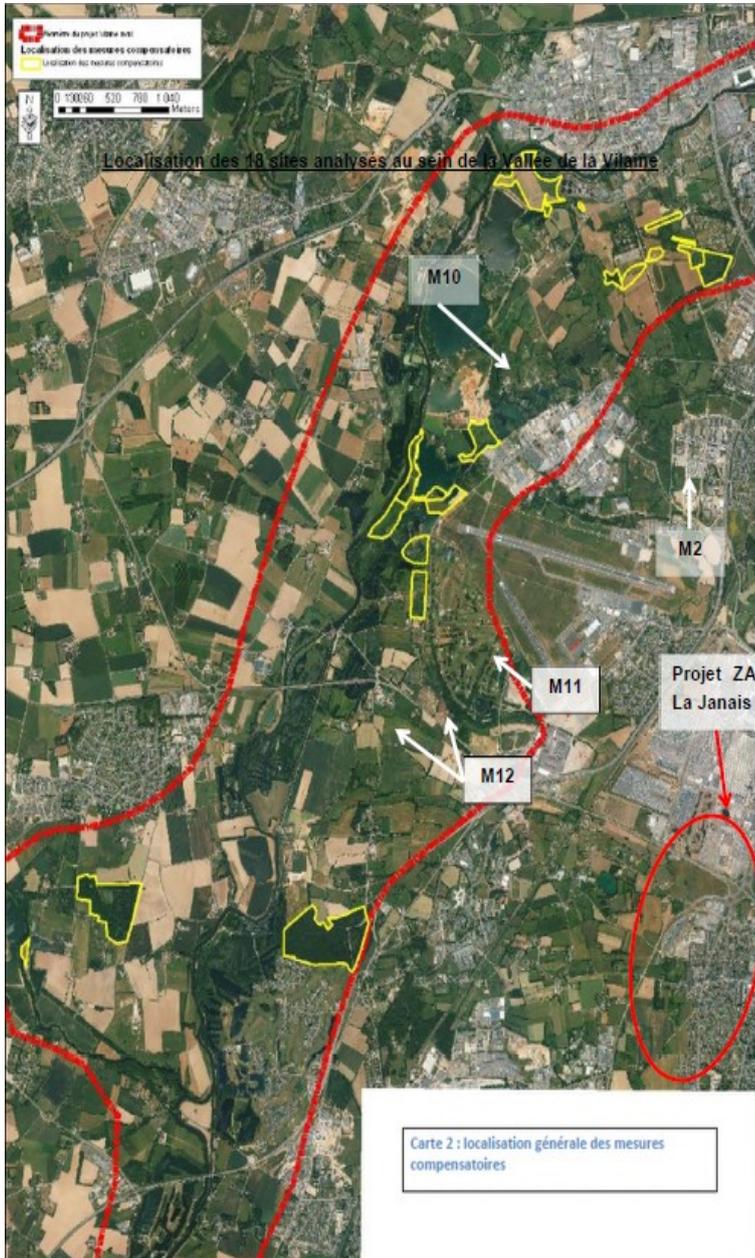
Ainsi les zones de compensation évitent des réseaux situés en rive droite du cours d'eau.

Fig. 63. Site de compensation avant action écologique



Annexe 4

Mesures de compensation espèces protégées



Site de compensation M11

Localisation

Communes	Rennes (EH139), Saint-Jacques-de-la-Lande (AR9)	
Parcelles et propriétés	EH139 (Ville de Rennes), AR9 (privés)	
Surface	4.9 ha	
Distance à l'impact	2.6 km	

Site de compensation M12

Localisation

Commune	Saint-Jacques-de-la-Lande	
Parcelles et propriétés	AR36/85/86 AR93 (toutes à la Région)	
Surface	8.55 ha	
Distance à l'impact	2.5 km	

Annexe 5

Standard des données d'observation et des métadonnées à respecter pour la transmission des données

Les données transmises ont vocation à alimenter le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) et de pouvoir être diffusées au niveau régional et national en vue d'améliorer la diffusion de la connaissance sur la biodiversité en Bretagne.

Les données et rapports peuvent être transmis via le serveur mélanissimo du Ministère en charge de l'environnement :

<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

Les fichiers de données seront remis

- soit au format SIG MapInfo (TAB ou MIF-MID) ou Shape (SHP)
- soit au format Tableur

Le système de coordonnées à utiliser est le système de coordonnées projetées légal RGF 53 en projection Lambert 53.

La structure du standard de données et celle du standard de métadonnées à respecter sont présentées dans le tableau suivant. Ces standards sont présentés, explicités et téléchargeables sur le site Internet de GéoBretagne, dans les pages concernant le pôle-métier Biodiversité :

<https://cms.geobretagne.fr/content/mise-jour-du-modele-darchitecture-de-tables-pour-les-donnees-naturalistes>